

Département : NORD
Arrondissement : LILLE
Canton : ARMENTIERES

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 059-215902024-20251216-20250812DEL6M01-DE


NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	20
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:
**CONFIRMATION MONTANT DU
LOYER ET PRINCIPE DE
REFACTURATION DE LA TAXE
FONCIERE, A L'ASSOCIATION
DIOCESAINE DE LILLE, DANS LE
CADRE DE LA LOCATION DU
PRESBYTERE (PROPRIETE
COMMUNALE)**

DELIBERATION:

Publiée le 16 décembre 2025

Rendue exécutoire le 16 décembre 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 16 décembre 2025

Le maire certifie que cette délibération a été publiée :

Le 16 décembre 2025

Et que la convocation du Conseil avait été faite

Le : 1^{er} décembre 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS



Visa du secrétaire de séance
Monsieur Thomas DUGRAIN

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre,
Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30,
après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace
Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance
plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, LEROY Michael, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine,
LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor,
CAMPHYN Pierre, DOUCHET Vincent, HOUZET Lionel, DUBURCQ Jean-Pierre,
BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle,
BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, DUGRAIN Thomas,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Laetitia PANIEZ, procuration donnée à M. Michel LANNOO,
M. Benoit OERLEMANS, procuration donnée à M. Pierre CAMPHYN,
M. Olivier JOUCLA, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,
Me Valérie CLOUET, procuration donnée à Me Christine BOCKAERT,
M. François BIERVLIET, procuration donnée à M. Vincent DOUCHET,
Me Vanessa LARD, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,
Me Alizée GRATIEN, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,
Me Marie-Maud CAMPHYN,

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Considérant la parcelle communale section AE N°03, 2 Place de l'Eglise à Erquinghem-Lys d'une superficie de 1.784 m² composé notamment du Presbytère pour une surface bâtie de 188 m² ;

Considérant les locaux du Presbytère, loué à l'Association Diocésaine, selon la délibération du 13 juin 1986 ;

Considérant la nécessité de fixer les modalités de refacturation de la taxe foncière au Diocèse de Lille, à la demande du Service de Gestion Comptable du Centre des Finances Publiques d'Armentières ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité, le montant annuel du loyer du Presbytère (en Euros) à l'Association Diocésaine, fixé à 45.73 €.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité, le principe de la refacturation de la taxe foncière des bâtiments du Presbytère acquittée annuellement par la commune, au Diocèse de LILLE.

